

FICHE N° 7 (1/2) : SIGNALISATION ; NUMEROTATION ET IDENTIFICATION

L'apposition de la **signalisation de la DECI** est de la responsabilité du maire sur sa commune (ou du propriétaire dans le cas des PEI privés). Celle-ci doit résister aux chocs, aux intempéries et à la corrosion. De surcroît, elle doit respecter la législation du code de la route. Elle permet :

D'informer les sapeurs-pompiers sur la localisation, la nature et la capacité des poteaux d'incendie mis à leur disposition.



PI
70 ou 100 mm

PI
150 mm

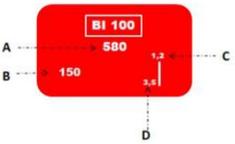
PI
d'aspiration

PI
sur-pressé

© AVK

D'informer les sapeurs-pompiers sur la localisation, la nature et la capacité des bouches d'incendie mises à leur disposition.

Plaque indicatrice murale



B Diamètre de la canalisation alimentant la bouche

A Numéro d'identification de la bouche d'incendie

C Distance en mètres entre le plan vertical du panneau et la bouche la bouche aspiration

D Distance latérale en mètres entre l'axe du panneau et la bouche la bouche d'aspiration

Panneau de signalisation



Plaques de bouches d'incendie peintes en rouge



© AVK
© SDIS 41

D'informer les sapeurs-pompiers sur la nature et la capacité des PENA mis à leur disposition.



© SDIS 41

De diriger les sapeurs-pompiers vers la localisation des PENA mis à leur disposition.



© SDIS 41

D'informer les sapeurs-pompiers sur la localisation, des dispositifs d'aspiration mis à leur disposition.



© SDIS 41

D'informer les sapeurs-pompiers sur la nature, la localisation et l'utilisation de certains moyens hydrauliques ou moyens spéciaux mis à leur disposition.



© SDIS 41

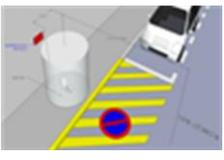
D'interdire le stationnement aux zones dédiées à la DECI et de garantir l'utilisation des moyens DECI.

Au moyen de panneaux conventionnels en aluminium galvanisé de classe 1 de 650 mm de diamètre



© SDIS 41

Au moyen de marquages au sol conventionnels



© SDIS 62

De visualiser rapidement l'aire de stationnement DECI.



© SDIS 41

La couleur des chiffres et des lettres dépend de la couleur du support.



Les dimensions des chiffres et des lettres sont de 5 cm en hauteur et de 3 cm en largeur.

© SDIS 41

Couleurs normalisées en DECI



© SDIS 41

Caractéristique techniques :

- ✓ Panneaux de signalisation conventionnels ronds en aluminium galvanisé de classe 1, de diamètre 650 mm.
- ✓ Panneaux rectangulaires en aluminium galvanisé de classe 1, de dimension 420x300mm.
- ✓ Les indications devront être apposées avec procédé de réflectorisation.

Monuments historiques et sites classés

La signalisation implantée sur des sites classés, des monuments historiques, des palais nationaux, des immeubles protégés par la législation sur les monuments historiques, fera l'objet d'une étude particulière par le SDIS 41 en concertation avec le responsable des bâtiments et sites classés.

FICHE N° 7 (2/2) : SIGNALISATION, NUMEROTATION ET IDENTIFICATION

A. COMPOSITION DE LA NUMEROTATION D'UN PEI

Ex : 018 - A - 00P - 0051

→ Poteau incendie n° 51, commune de Blois

1) Numéro INSEE

XXX : Numéro INSEE de la commune où le PEI est implanté.

2) Communes nouvelles

X : Ce caractère permet le référencement des communes nouvelles (**A à Z**).

3) Type de PEI

XXX : Différenciation des types de PEI.

4) Numéro d'ordre

0001 à 9999 : pour les **PEI publics**.

000A à AAAA : pour les **PEI privés**.

ATTENTION :
Ce numéro est défini et attribué par le SDIS 41 pour chaque PEI
Seul le numéro d'ordre doit être apposé sur le PEI

B. NUMEROTATION DES PENA

La numérotation des PENA est insérée sur les panneaux ou panonceaux de signalisation des PENA conformément à la réglementation.

Exemple d'une réserve souple chez un exploitant privé à Vendôme



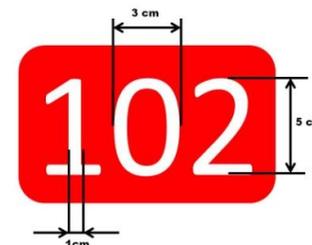
Numérotation SDIS :
269 A - RSD - 000F
(administratif)

Numérotation apposée sur le PEI :
000F
(technique)

C. NUMEROTATION DES POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE

La numérotation des poteaux et bouches d'incendie doit se faire directement sur le PEI avec une écriture des chiffres respectant les caractéristiques suivantes :

- Hauteur de 5 cm.
- Largeur de 3 cm.
- Épaisseur de trait de 1cm.
- Couleur blanche.



Exemple d'un poteau incendie sur la voie publique à Romorantin-Lanthenay



Numérotation SDIS :
194 A - 00P - 0119
(administratif)

Numérotation apposée sur le PEI :
0119
(technique)

Exemple d'une bouche incendie sur la voie publique à Blois



Numérotation SDIS :
018 A - 00B - 0937
(administratif)

Numérotation apposée sur le PEI :
0937
(technique)